



MAIRIE DE LAMASQUERE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020.

Etaient présents : Mesdames et messieurs MATHEU Christelle – BOSS Rudy – HELMAN Christelle – DURAND Christophe – DEMETZ Véronique – LE MAILLOUX Éric – PAUCHET Agnès – ESPAGNOL Xavier - FOURNIER-PERUSINI Valérie – SAINT-BLANCAT Marcel – ALBERTINI Sophie – BARTHE Frédéric – CAZAUX Stéphane – BOY Dimitri

Procuration : FRANCOIS Magali à Stéphane CAZAUX

Absent : --

Madame HELMAN Christelle a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils sont d'accord pour élire les membres aux différents syndicats et commissions à main levée. Vote à l'unanimité.

Elections des délégués aux Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) :

SIVOM SAGe :

L'article 6-1 des statuts du SIVOM Saurane Ariège Garonne prévoit que la commune de LAMASQUERE doit désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour siéger au Conseil Syndical.

En conséquence, elle propose donc au conseil municipal d'élire **2 délégués titulaires** et **1 délégué suppléant** pour siéger audit syndicat :

**** Monsieur Rudy BOSS et Monsieur Christophe DURAND** ont été élus délégués titulaires et ont déclaré accepter leur mandat,

**** Monsieur Marcel SAINT-BLANCAT** a été élu délégué suppléant et a déclaré accepter son mandat

Accepté à l'unanimité.

ADMR :

Madame le Maire précise aux membres du Conseil Municipal, qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder l'élection des représentants communaux à l'ADMR.

En conséquence, il propose au conseil municipal d'élire **1 délégué titulaire** et **1 délégué suppléant**.

**** Madame Agnès PAUCHET** a été élue déléguée titulaire et a déclaré accepter son mandat,

**** Madame Valérie FOURNIER-PERUSINI** a été élue déléguée suppléante et a déclaré accepter son mandat.

Accepté à l'unanimité.

Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch :

Vu les statuts du SMGALT, et l'adhésion de la commune de LAMASQUERE pour la compétence « Gestion ressources en Eau »,

Considérant que le syndicat est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres, à raison de deux délégués titulaires par commune,

En conséquence, il propose au conseil municipal d'élire **2 délégués** pour siéger au Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch.

**** Monsieur Christophe DURAND et Monsieur Marcel SAINT-BLANCAT** a été élus délégués et ont déclaré accepter leur mandat,

Accepté à l'unanimité.

CNAS :

La Commune de LAMASQUERE adhère au CNAS, à ce titre elle désigne deux délégués élus et un délégué agent qui sont les représentants institutionnels de la collectivité adhérente au sein du CNAS.

Le délégué élu a pour fonction de participer à la vie des instances et de relayer l'information ascendante et descendante. Il siège à l'assemblée départementale annuelle et est invité à porter à la connaissance de la collectivité toute donnée relative à l'action sociale.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'élire **2 délégués** au sein de cette structure

**** Madame Christelle HELMAN et Madame Agnès PAUCHET** ont été élues déléguées et ont déclaré accepter leur mandat,

Accepté à l'unanimité.

SIAS Escaliu :

Considérant que le syndicat est administré par une organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres, à raison de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune.

Considérant que la désignation des délégués a lieu au scrutin secret à la majorité absolue ou à la majorité relative, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue,

En conséquence, elle propose au conseil municipal d'élire **2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants** au sein de cette structure.

**** Madame Christelle HELMAN et Monsieur Éric LE MAILLOUX** ont été élus **titulaires** et ont déclaré accepter leur mandat,

**** Madame Agnès PAUCHET et Madame Valérie FOURNIER-PERUSINI** ont été élues **suppléantes** et ont déclaré accepter leur mandat.

Accepté à l'unanimité.

SDEHG :

Madame le Maire explique le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un comité syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local.

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux, chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués à la commission territoriale du SDEHG dont il relève. Les 52 commissions territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au comité syndical.

Madame le Maire indique que la Commune de **LAMASQUERE** relève de la commission territoriale de **Muret**. Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection de 2 délégués de la commune à la commission territoriale de Muret, au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les 2 délégués élus à la commission territoriale de Muret sont :

-  **Monsieur Christophe DURAND**
-  **Monsieur Frédéric BARTHE**

Accepté à l'unanimité.

Elections des membres aux différentes commissions :

Constitution du Conseil d'Administration du CCAS :

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu'en début de mandat, il est nécessaire de procéder au renouvellement des membres siégeant au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le CCAS est composé de membres élus et de membres nommés par arrêté. Le nombre de membres de chaque catégorie ne peut être inférieur à 4 ni supérieur à 8.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'élire **cinq membres** pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Après vote à bulletin secret, ont été proclamés élus : **HELMAN Christelle, ALBERTINI Sophie, LE MAILLOUX Éric, PAUCHET Agnès, BOY Dimitri.**

Les délégués élus ont déclaré accepter leur mandat.

Accepté à l'unanimité.

Constitution de la commission finances – budget :

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu'elle souhaite qu'une commission Budget / Finances soit mise en place. Elle propose au Conseil Municipal de fixer le nombre de participants à 5 et fait appel à candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la constitution de cette commission qui sera composée de **5 membres**.

Madame le Maire présente une liste composée de 4 membres et Monsieur Stéphane CAZAUX présente un membre.

Après vote à bulletin secret, ont été proclamés élus : **Rudy BOSS – Agnès PAUCHET – Véronique DEMETZ – Christelle HELMAN – FRANCOIS Magali.**

Les délégués élus ont déclaré accepter leur mandat.

Accepté à l'unanimité.

Constitution de la commission urbanisme :

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu'elle souhaite qu'une commission urbanisme soit mise en place. Elle propose au Conseil Municipal de fixer le nombre de participants à 5 et fait appel à candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la constitution de cette commission qui sera composée de **5 membres.**

Madame le Maire présente une liste composée de 4 membres et Monsieur Stéphane CAZAUX présente un membre.

Après vote à bulletin secret, ont été proclamés élus : **Christophe DURAND – Frédéric BARTHE – Véronique DEMETZ -Marcel SAINT-BLANCAT – Stéphane CAZAUX.**

Les délégués élus ont déclaré accepter leur mandat.

Accepté à l'unanimité.

Constitution de la commission d'appel d'offres :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient, dans les 2 mois suivants le renouvellement des conseils municipaux, de procéder à l'élection de la Commission Communale d'Appel d'Offres.

Vu les listes présentées et remises à Madame le Maire en amont,

Ayant été rappelé par le Maire qu'il n'y a ni panachage, ni vote préférentiel,

Vu la mise à disposition de ces listes et la tenue du scrutin,

Considérant qu'outre le Maire, son président de droit, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du Conseil Municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Membres titulaires :

BOSS Rudy

HELMAN Christelle

CAZAUX Stéphane

Membres suppléants :

BARTHE Frédéric

PAUCHET Agnès

BOY Dimitri

Les membres ainsi élus ont déclaré accepter leur mandat.

Accepté à l'unanimité.

Constitution de la commission communale des impôts directs :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs.

En conséquence, elle propose d'élire, à main levée, une liste de vingt-quatre candidats qui sera ensuite soumise à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de la Haute-Garonne. Elle présente la liste aux membres du Conseil Municipal.

** vote la liste proposée ci-dessous, par Madame le Maire,

TITULAIRES :

1. **DURAND Christophe**, né le 05/07/1973, domicilié à LAMASQUERE, 118 Route de l'Aussau,
2. **Éric LE MAILLOUX**, né le 21/02/1965, domicilié à LAMASQUERE, 945 Route de Moundas
3. **Rudy BOSS**, né le 28/02/1973, domicilié à LAMASQUERE, 224 Route du Moulin
4. **Xavier ESPAGNOL**, né le 18/09/1973, domicilié à LAMASQUERE, 23 Rue de l'Eglise – villa 15
5. **Agnès PAUCHET**, née le 12/09/1958, domiciliée à LAMASQUERE, 336 route de la Fougrouse
6. **Véronique DEMETZ**, née le 08/10/1964, domiciliée à LAMASQUERE, 285 Route de l'Aussau
7. **Yann GUICHAOUA**, né le 31/10/1970, domicilié à LAMASQUERE, 1772 chemin Lavizard
8. **Nathalie YANGOUR**, née le 18/09/1976, domiciliée à LAMASQUERE, 1 impasse des Coquelicots,
9. **Olivier PAGES**, né le 24/07/1972, domicilié à LAMASQUERE, 467 Route de la Fougrouse
10. **Andrée PAUTOT**, née le 08/04/1945, domiciliée à LAMASQUERE, 182 Route de l'Aussau
11. **André MARTY**, né le 15/08/1937, domicilié à LAMASQUERE, 651 Route des Pyrénées
12. **BILOTTA Jean-François**, né le 07/02/1961, domicilié à LAMASQUERE, 240 Rte du Moulin

SUPPLEANTS :

1. **Christelle HELMAN**, née le 25/12/1972, domiciliée à LAMASQUERE, 253 Route de l'Aussau
2. **Valérie FOURNIER-PERUSINI**, née le 14/10/1965, domiciliée à LAMASQUERE, 14 lot. Les Gaillardets
3. **Marcel SAINT-BLANCAT**, né le 08/10/1971, domicilié à LAMASQUERE, 106 Chemin de Lavizard
4. **Frédéric BARTHE**, né le 26/12/1973, domicilié à LAMASQUERE, 9 impasse des Coquelicots
5. **Sophie ALBERTINI**, née le 03/11/1977, domiciliée à LAMASQUERE, 484 route de la Fougrouse
6. **Christine MAHE**, née le 19/02/1967, domiciliée à LAMASQUERE, 400 route de l'Aussau,
7. **Angélique BUISIER**, née le 07/03/1978, domiciliée à LAMASQUERE, 12 avenue des Tournesols,
- 8., **Anne-Marie DEGAT** née le 09/03/1954, domiciliée à LAMASQUERE, 819 Chemin de Lavizard
9. **Anne-Marie SIMON**, née le 01/06/1940, domiciliée à LAMASQUERE, 20 rue de la Paix,
10. **Benoît SARRI**, né le 15/12/1996, domicilié à LAMASQUERE, 363 Chemin du Ruhoun
11. **Simone RAYNIER**, née le 08/01/1964, domiciliée à LAMASQUERE, 220 Route du Moulin,
12. **Jean BERET**, né le 02/01/1952, domicilié à LAMASQUERE, 11 rue de la Paix,

** dit que cette liste composée de vingt-quatre administrés sera adressée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de la Haute-Garonne, en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Accepté à l'unanimité.

Questions diverses :

- Mise en place d'un marché : Madame le Maire indique que comme proposé lors de la campagne électorale, le marché de plein vent a vu le jour. Elle tient à remercier tous les commerçants qui s'y sont associés et la population a bien participé.
- Le parking situé devant l'école : a été refait et Madame le Maire remercie le Muretain Agglo pour la réalisation et l'aide apportée à ce dossier.
- Travaux du cimetière : les travaux sont terminés et la réception du chantier est en cours.
- Court de tennis : les travaux sont en cours. Des devis sont en attente concernant la réfection de peinture.
- Lamasquère compte une nouvelle sportive : un club de foot. La création d'une association est source de dynamisme pour la commune. La Mairie félicite les dirigeants d'avoir mené à bien ce projet d'association pendant le confinement.

- Des travaux de réfection de la main courante du stade, de tonte et de compactage vont être réalisés. La Mairie remercie l'ensemble des agents du service technique pour la qualité et la rapidité des travaux réalisés.
- Matériel : le tracteur de la Commune est en bout de course. Une entente avec les communes de Labastidette et Saint-Clar de Rivière est en cours afin de mutualiser l'achat d'un nouveau tracteur.
- Urbanisme : la municipalité a reçu le cabinet Sol et Cité afin de lui signifier l'arrêt du projet du complexe sportif. Elle indique avoir reçu le promoteur Midi Habitat afin de stopper également le projet du stade et indique avoir évoqué ensemble le projet situé Chemin de Lavizard. Ce projet étant déposé, la municipalité sera attentive pour le bien être des Lamasquérois.
- Monsieur CAZAUX prend la parole et indique que pour le stade aucun projet n'avait été déposé, les plans figuraient dans l'appel d'offres uniquement. Madame le Maire indique qu'il y a eu 87 000 € de réglé par la Commune concernant l'ensemble du projet. Monsieur CAZAUX souligne que cette somme a été réglé au titre du complexe sportif.
- De plus, Monsieur CAZAUX émet un souhait quant aux travaux du parking devant l'école : *« le parking, très bien, mais l'on aimerait être au courant des affaires générales. Nous avons été avertis par panneau pocket. Nous souhaiterions être au courant de ce qu'il se fait »*. Madame le Maire répond que les commission mises en place ont notamment cet objectif.
- De plus, Monsieur CAZAUX demande si les masques octroyés par le Conseil Départemental vont être distribués ou sont conservés pour une éventuelle 2^{ème} vague. Madame MATHEU indique que comme bon nombre de communes, des masques sont encore disponibles en Mairie en vue d'une deuxième vague. Nous nous adapterons selon les circonstances et nous verrons s'il faut les distribuer et comment.
- Madame le Maire demande au public s'il y a des questions :
 - ✓ Madame MANDAGARAN indique qu'il manque des poubelles au niveau de l'école. Monsieur DURAND indique qu'il va regarder le stock disponible.
 - ✓ Un travail va être fait par la municipalité quant à la signalisation. Effectivement, il existe un parking situé derrière la boulangerie où un aménagement progressif sera fait mais ce dernier n'est pas signalé.
 - ✓ Madame BOSCH indique que le soir, devant la salle des associations, il y a des jeunes qui « traînent ». Madame le Maire indique qu'il ne faut pas mettre tous les jeunes dans le même panier. Des recherches et travaux sont en cours pour tenter de résoudre cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.